

Convention IRSA et accidents en chaîne - CVCT58B

Code produit : CVCT58B

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Classe virtuelle

Durée (en heure) : 2.33

Tarif : 154,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public :

Dirigeants, managers et collaborateurs

Prérequis :

Aucun

Objectif

Gérer les complexités du titre 4 de la convention IRSA, notamment en cas de participation dans la chaîne de véhicules non adhérents et non assurés

Programme de la formation

1. La notion de projection en droit commun

- Principe fondamental de l'IRSA : la gestion en droit commun des collisions en chaîne de 3 VTM ou plus
- Notion de projection : essentielle pour l'indemnisation du conducteur en droit commun, sans importance pour la gestion des recours IRSA

2. La répartition des recours

- Premier de file
- Milieu(x) de file
- Dernier de file
- Délais de recours

3. Répartition des recours lorsqu'un des véhicules ou plusieurs ne sont pas adhérents ou sont non assurés

- Véhicule non IRSA responsable de la collision en chaîne
- Véhicule non IRSA non responsable

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Echanges d'expériences
- Réalisation de cas pratiques

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.